

VOTRE LETTRE D'INFORMATIONS



À LA UNE !

Pour une année 2024 apaisée et faite de réussites
Le package “mobilité géographique” évolue en 2024
Déception sur l'accord Handicap
Lancement d'un site internet exclusif pour nos adhérents

Bonne et heureuse nouvelle année ! De vraies résolutions et des vœux sincères.

C'est l'époque, certes, mais la motivation va au-delà.

Nous vivons dans un monde changeant et incertain mais c'est notre monde et nous devons nous y adapter.

La CFE-CGC vous accompagne dans cette démarche sur la base des résolutions suivantes :

- Nous voulons voir le côté positif de toutes les bonnes choses qui se déroulent au quotidien dans notre grande entreprise.
- Nous nous efforcerons de vous les montrer dans notre communication.
- Nous voulons trouver le bon équilibre entre notre rôle de « pouvoir alternatif » et de « facilitateur » afin que les choses évoluent dans la bonne direction, dans l'intérêt de l'entreprise, c'est-à-dire de nous tous.

Pour cela nous formulons les vœux suivants :

- **Nous souhaitons que vous soyez nombreux à venir vers nous pour nous faire remonter les réalités que vous vivez tous les jours.**
- **Nous souhaitons des relations claires et respectueuses avec les représentants de l'employeur.**
- **Nous souhaitons un partage juste et équitable de la valeur créée dans l'entreprise.**

Démarrons cette nouvelle année en nous remémorant cette belle citation de François Michelin : "Avec des hommes comme cela, on peut faire de grandes choses...". Il parlait de vous et moi, de nous tous qui faisons l'Entreprise. Et il ajoutait « Ils demandent simplement qu'on les considère comme tels » ...

Votre section syndicale CFE-CGC n'en attend pas plus de cette année qui commence, que nous vous souhaitons apaisée, pleine de réussites, de joies et de bonheurs pour vous et vos proches.



José Tarantini
Délégué Syndical Central

Le package « mobilité géographique » évolue en 2024

Même si la CFE-CGC n'a pas accepté de signer l'accord GEPP trop incomplet, dans le cadre des négociations, elle a réussi à en améliorer certains aspects telles que les conditions d'accompagnement à la mobilité géographique pour tous les salariés concernés. Ainsi, le package financier bénéficiera à tous dans la durée et l'accompagnement du conjoint est renforcé pour mieux prendre en compte cette difficulté.

La CFE-CGC vous présente ici la synthèse des aides standards et de ces compléments négociés. Pour l'intégralité des aides financières et le détail dispositif, flashez le QR code.

Qui bénéficie du package "mobilité géographique" ?

- Périmètre : MFPM, CSM, IMECA, PLA, CFM
- Conditions : changement de site qu'il soit industrie ou tertiaire



LAIDE A LA DECISION

Reconnaissance	Remboursement du déplacement pour la famille (règles de déplacement France)
Recherche de logement	Aide à la recherche du logement Remboursement des frais d'agence plafonnés à 1 100€ bruts
Forfait temps d'installation	Recherche, déménagement et emménagement - 4 jours pour une mutation < 300km - 6 jours pour une mutation > 300km

Les aides financières complémentaires négociées lors de la GEPP se cumulent avec le package de mobilité standard. Le mécanisme tiendra compte de la composition familiale et de la zone géographique, selon les modalités suivantes :

AIDES FINANCIERES

Prime de mobilité	Prime individuelle de 3 mois de rémunération annuelle brute, en une fois, le mois de la mutation, transformable en jours dans le CET (3/13ème de la rémunération de base)
Déménagement	Prise en charge par l'entreprise qui choisit le prestataire
Aménagement du logement	Indemnité liée à la famille : - Célibataire, veuf, divorcé = 3 000€ bruts, - Couple avec justificatif = 4 000€ bruts, - Majorée de 500€ par enfant à charge < 26 ans
Accompagnement financier logement	Prime mensuelle sur 4 ans (ou versée en une seule fois) en fonction de la typologie de ville et des enfants à charge (voir le détail sur notre site Internet)

Plancher de 25 000€ bruts garanti pour le total des aides financières (hors conjoint) et pour un versement sur 4 ans

Prenez contact avec vos élus CFE-CGC pour étudier votre situation individuelle en amont de votre décision, afin de calculer au plus juste le forfait qui vous concernera.



Patrice Rota



Laure Trincal

L'accord Handicap n'est pas à la hauteur des ambitions !

La diversité et l'inclusion sont deux enjeux majeurs pour le groupe Michelin qui souhaite devenir une référence mondiale à horizon 2030. Dans ce cadre, l'entreprise a négocié un accord Handicap. Les propositions vont dans le bon sens pour améliorer l'accord existant mais ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées par le Groupe. Déception côté CFE-CGC !

L'accord Handicap négocié depuis plusieurs mois avec les organisations syndicales vise à garantir l'inclusion des Personnes en Situation de Handicap (PSH). L'Entreprise veut et doit montrer son envie d'attirer des talents en situation de handicap. Mais au-delà d'une philosophie ou d'un changement des mentalités que promeut l'Entreprise, c'est aussi un engagement d'actions et de moyens concrets qui sont nécessaires et attendus.

Depuis l'ouverture des négociations, l'Entreprise met à l'honneur le handicap dans sa communication. Au premier plan, les Ambassadeurs et Ambassadrices Handicap.

Au-delà des effets de communication, la CFE-CGC attendait de la part de l'Entreprise qu'elle soit à la hauteur de ses ambitions.

Nous avons été entendus sur des points d'amélioration comme :

- La formation renforcée voire systématique des acteurs du Handicap
- Des diagnostics sur l'accessibilité aux locaux et aux outils informatiques existants et en projet
- La possibilité de mettre en place un tutorat au sein des équipes accueillant une PSH
- La possibilité d'avoir 2 jours de CET en + pour gérer son handicap, même si nous en demandions 4.



Mais nous regrettons le rejet par l'entreprise de nos propositions majeures telles que :

- La possibilité pour une PSH d'avoir un accès direct à un PDS pour un meilleur accompagnement, notamment dans son évolution de parcours professionnel
- Une affectation différente des PSH aux budgets des équipes et des managers pour ôter les freins « ETP / productivité » lors des embauches et des changements de poste
- La mise en place de dispositifs compensatoires comme l'aide aux transports, à l'appareillage financés par la Mission Handicap et ainsi aller au-delà de l'assistance au montage de dossiers de prise en charge auprès des organismes extérieurs.



L'équipe de négociation CFE-CGC remercie les militants et les adhérents qui ont contribué à préparer nos propositions. Nous sommes déçus mais confiants et motivés.

Nous restons à l'écoute des Personnes en Situation de Handicap pour les accompagner dans leur parcours et les aider dans leurs difficultés.



[L'article intégral ici](#)



Nathalie Goldaraz



Philippe Leroy

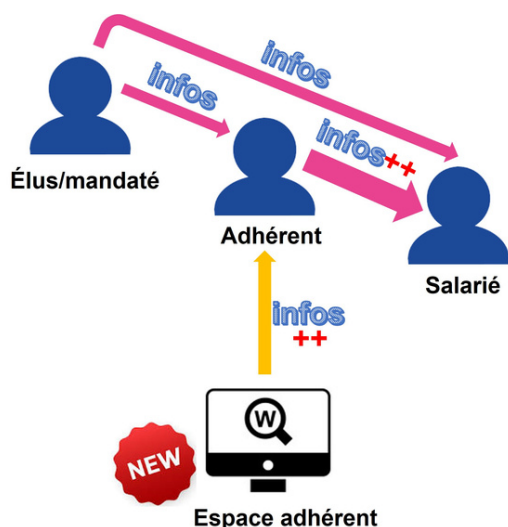
Un nouvel outil pour les adhérents CFE-CGC : rejoignez-les !

L'équipe CFE-CGC Michelin démarre l'année 2024 avec une bonne résolution : communiquer plus régulièrement et plus simplement avec l'ensemble de ses adhérents grâce à un espace dédié sur son site internet dès le 1er février. En exclusivité, des services personnalisés, des informations réservées, un contact privilégié et direct avec les élus CFE-CGC. Cet espace va vivre, évoluer, s'enrichir tout au long de l'année. A suivre donc...

Nos adhérentes et nos adhérents nous soutiennent et partagent nos valeurs depuis des années ou quelques mois. Ils sont nos relais sur le terrain, au plus proche de tous les employés Michelin. Pour les accompagner, nous lançons le 1er février un espace adhérents CFE-CGC Michelin sur notre site internet.

Tous les salariés ont besoin d'une information fiable, simple et contextualisée pour avoir les clés qui expliquent la stratégie de Michelin et pour faire face aux évolutions du Groupe. Cette information analysée et décryptée est au coeur de ce que propose la CFE-CGC Michelin pour tous les salariés dans ses lettres d'information, sur son site Internet, dans ses affiches...

Pour nos adhérents, nous voulons aller plus loin et expliquer les décisions prises par la CFE-CGC Michelin et les dessous des cartes, alerter sur les évolutions qui peuvent impacter les parcours professionnels. Un espace "privé" permet de parler plus directement et sans filtre : chacun pourra y prendre de l'information, en laisser, poser des questions ou demander un contact direct.



Des informations et des services exclusifs pour les adhérents :

- L'actualité des relations sociales dans l'entreprise décryptée par le Délégué Syndical Central
- Une revue d'actualité
- Un Comité de Veille GEPP
- Les bons conseils et astuces pour notre vie professionnelle
- Une messagerie sécurisée
- Des sondages réguliers
- Une ligne téléphonique directe pour nous contacter si urgence.

Ouverture en ligne : 1er février 2024, tous les adhérents recevront un mot de passe sur l'adresse mail communiquée au moment de leur adhésion.

Vous êtes intéressé par cet espace et avez envie d'en savoir plus ou d'adhérer...



Bruno Joubrel



Carine Chefdeville

Rédactrice en chef : Valérie Dossin

Avec la collaboration de toute une équipe d'auteurs, relecteurs, distributeurs et conseillers.

Directeur de la publication : José Tarantini